

Compte-rendu de la réunion du 10/06/2022 à 19h45 Espace Meutey – Immeuble Pyramide à Mary-sur-Marne

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, GENEVIEVE BORAWSKI, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD, OLIVIER DENEUFBOURG (suppléant de JEROME GARNIER), DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAOUCHER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MARTINE GODE, CAROLINE GUERIN (suppléante de NADINE CARON), LUDIVINE HURAND, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, JEAN-CLAUDE OFFROY, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, GILLES ROY et DANIEL SEVILLANO.

Absents et ayant donné pouvoir :

YOLAND BELLANGER à PIERRE EELBODE, CHARLES-AUGUSTE BENOIST à ARNAUD ROUSSEAU, CATHERINE BOUDOT à VICTOR ETIENNE, VIRGINIE CHAVAGNAT à VICTOR ETIENNE, JEAN-LUC DECHAMP à BRUNO GAUTIER, JEAN-DENIS LIMOSIN à FRANCIS CHESNE, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU à ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT à PHILIPPE MIMMAS, KARINE ROUSSET à MAXENCE GILLE et FRANCINE THIERY à GILLES COLMANT.

Étaient absents :

SEBASTIEN BERTHELIN, PIERRE COURTIER, MONIQUE ESQUIROL, ACHILLE HOURDE, ISABELLE KRAUSCH et YVES PARIGI.

Assistaient à la réunion :

C. ARNAUD, J. GONZALEZ, S. LASCOURREGES, B. SCHLEXER, G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 27 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE propose alors d'élire comme secrétaire de séance Mme BEAUVAIS.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite les délégués à formuler leurs remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil communautaire. En l'absence de remarques, M. EELBODE propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2022.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE invite le Conseil à prendre connaissance du tableau des actes signés dans le cadre de sa délégation de signature ; ce tableau, annexé à la fin du compte-rendu, circule parmi les rangs.

M. EELBODE invite alors le Conseil à examiner les points à l'ordre du jour, propose de retirer le point sur l'actualisation du régime indemnitaire des personnels du Pays de l'Ourcq.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

INSTITUTION

M. EELBODE donne la parole à S. LASCOURREGES.

Installation d'un Conseiller communautaire

S. LASCOURREGES rappelle au Conseil que la Communauté de communes a été informée de la démission de Mme Vanessa GUERIN de son mandat de conseillère municipale de la commune de Crouy-sur-Ourcq et que l'article L273-5, I, du Code électoral prévoit que « Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal (...) ».

Par conséquent, et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur, M. EELBODE informe l'assemblée que la Communauté de communes accueille comme Conseillère communautaire Mme CHAVAGNAT, représentant la commune de Crouy-sur-Ourcq.

Modification des statuts de la Communauté de communes : débat et vote relatif à l'adoption du projet

M. EELBODE donne la parole à J. GONZALEZ.

J. GONZALEZ rappelle que les services de transports périscolaires méridiens, qui concernent principalement la desserte des regroupements pédagogiques (RPI) de notre territoire, sont actuellement organisés par le Département via une délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités (IDFM).

Cependant, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, IDFM n'organisera plus ces circuits méridiens, la compétence revenant aux communes.

Le Conseil départemental souhaitant poursuivre la gestion de ce service, il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de communes afin que les communes transfèrent la compétence « transports périscolaires méridiens » à l'EPCI. Par la suite, via une délégation de compétence, le Département pourra continuer d'assurer cette prestation.

Les conseils municipaux sont invités à délibérer dans les plus brefs délais concernant la modification des statuts et le transfert de la compétence.

Le Conseil communautaire est invité à approuver ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création de la conférence des Maires – Adoption du Règlement intérieur

M. EELBODE donne la parole à B. SCHLEXER.

Conformément à l'article L5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil communautaire de doter la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq d'une conférence des Maires.

B. SCHLEXER attire l'attention sur le fait que la conférence des Maires ne peut émettre que des avis. Cependant, pour lui donner un véritable poids dans la prise de décisions, il est proposé de la doter d'un règlement intérieur. Ce dernier prévoit notamment une consultation obligatoire de la conférence des Maires sur les orientations en matière de mutualisation et de coopération intercommunale et dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement des énergies renouvelables.

Il est également prévu que les réunions de cette instance ne soient pas publiques mais que les élus du territoire puissent y assister.

M. EELBODE propose alors au Conseil de créer la conférence des Maires et d'adopter son règlement intérieur.

Il insiste sur l'importance de mettre en place un dispositif moins formel et plus participatif qui rassemble les

élus du territoire, à l'instar de l'amicale des maires du canton qui a disparu.

Les sujets proposés à l'ordre du jour pourront provenir des communes et pas seulement de l'intercommunalité.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. EELBODE donne la parole à M. GAUTIER.

Titres restaurant pour les agents de la Communauté de communes et du CIAS du Pays de l'Ourcq – Autorisation donnée au Président de signer le marché

M. GAUTIER donne la parole à B. SCHLEXER.

B. SCHLEXER rappelle que le Conseil communautaire a approuvé la création d'un groupement de commandes entre le CIAS et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. La convention de groupement de commandes prévoit notamment que la Communauté de communes est le coordonnateur des achats de titres restaurant.

B. SCHLEXER poursuit en indiquant que sur la base des éléments de procédure déjà communiqués la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 9 juin 2022 a décidé d'attribuer le marché à la société UP (le chèque déjeuner) pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT.

Il est alors proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à l'acquisition des titres restaurant pour les agents de la Communauté de communes et du CIAS du Pays de l'Ourcq.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

M. GAUTIER donne la parole à S. LASCOURREGES.

Conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, pris en application de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, il est proposé au Conseil de mettre en place une participation de la Communauté de communes à la Protection sociale complémentaire des agents, pour le risque Santé et pour le risque Prévoyance, par le biais de la labellisation en attendant d'intégrer le groupement de commande du Centre de Gestion.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'un poste d'Ingénieur principal à mi-temps

Afin d'assurer le suivi des opérations de construction, M. GAUTIER invite le Conseil de créer un poste d'Ingénieur principal à mi-temps.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'une activité accessoire pour les fonctions d'agent de gardiennage – surveillance pour le Gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq

M. GAUTIER rappelle qu'afin de garantir le bon fonctionnement du gymnase communautaire à Crouy-sur-Ourcq, la collectivité propose tous les ans à l'agent d'entretien et d'accueil du Collège Le Champivert à Crouy-sur-Ourcq une activité accessoire d'agent de gardiennage et de surveillance.

Le recrutement est soumis à l'autorisation de l'employeur de l'intéressé, le Président du Département.

M. GAUTIER précise que les conditions de création de cette activité accessoire doivent être arrêtées par le Conseil.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Comptes de gestion 2021 et comptes administratifs 2021

Avant de présenter les comptes de gestion et administratifs 2021 et de procéder à leur approbation, M. GAUTIER remercie le cabinet STRATORIAL et S. LASCOURREGES pour le travail effectué.

M. GAUTIER poursuit en informant le Conseil qu'une nouvelle Responsable des Finances rejoint la Communauté de communes et prendra ses fonctions le 9 août 2022.

M. GAUTIER rappelle que les élus ont été destinataires de deux notes de synthèse détaillées (budget général et budgets annexes) sur l'exécution des budgets 2021.

Comptes de gestion 2021 :

Budget général : approbation

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : Excédent de 11 468 057,63 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : Excédent de 672 154,90 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone d'activités de Grand Champ : approbation

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 449 949,33 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe SPANC : approbation

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 12 370,00 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 10 280 041,31 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone des Effaneaux : approbation

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 5 471 338,58 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Centre de santé : approbation

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 36 949,83 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Comptes administratifs 2021 :

M. EELBODE, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, propose à M. GAUTIER la présidence de la séance et quitte la salle, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

M. GAUTIER fait une synthèse des comptes administratifs 2021 et précise qu'ils sont conformes aux chiffres présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

M. GAUTIER invite le Conseil à procéder à l'approbation des Comptes administratifs 2021.

Budget général : approbation

Section de Fonctionnement : Excédent d'exécution de 3 626 547,73 € avec un total en dépenses de 9 034 854,51 € et un total en recettes de 12 661 402,24 €

Section d'Investissement : Déficit de 1 445 832,37 € avec un total en dépenses de 3 209 301,43 € et un total en recettes de 1 763 469,06 €

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : Excédent de 11 468 057,63 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation

Section de Fonctionnement : Excédent d'exécution de 8 150,60 € avec un total en dépenses de 437 433,22 € et un total en recettes de 429 282,62 €

Section d'Investissement : Excédent d'exécution de 49 265,64 € avec un total en dépenses de 266 109,18 € et un total en recettes de 216 843,54 €

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : Excédent de 672 154,90 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone d'activités de Grand Champ : approbation

Section de Fonctionnement : Déficit de 13 486,60 € avec un total en dépenses de 19 781,75 € et un total en recettes de 117,60 €

Section d'Investissement : Excédent d'exécution de 19 664,15 € avec un total en dépenses de 15 680,00 € et un total en recettes de 2 193,40 €

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 449 949,33 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation

Section d'Exploitation : Déficit de 14,29 € avec un total en dépenses de 1 485,10 € et un total en recettes de 1 470,81 €

Section d'Investissement : Néant

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : Excédent de 12 370,00 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation

Section d'Exploitation : Excédent de 484 922,64 € avec un total en dépenses de 893 859,03 € et un total en recettes de 1 378 781,67 €

Section d'Investissement : Déficit de 722 694,65 € avec un total en dépenses de 4 054 944,99 € et un total en recettes de 3 332 250,34 €

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 10 280 041,31 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone des Effaneaux : approbation

Section de Fonctionnement : Déficit de 3 210 650,15 € avec un total en dépenses de 5 131 773,34 € et un total en recettes de 1 921 123,19 €

Section d'Investissement : Excédent d'exécution de 1 000 000,00 € avec un total en dépenses de 1 921 122,76 € et un total en recettes de 2 921 122,76 €

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 5 471 338,58 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Centre de santé : approbation

Section de Fonctionnement : Déficit de 909,50 € avec un total en dépenses de 141 067,48 € et un total en recettes de 140 157,98 €

Section d'Investissement : Néant

Résultat global de clôture après reprise des résultats 2021 : 36 949,83 €

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Affectation des résultats 2021

M. EELBODE, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

M. GAUTIER présente les grandes lignes de ces projets d'affectation des résultats.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur les affectations des résultats 2021 suivantes pour les sept budgets, le compte administratif et le compte de gestion ayant été adoptés :

Budget général : approbation

| | BUDGET PRINCIPAL |
|--|---------------------|
| (1) Résultat cumulé de Fonctionnement à affecter | 8 842 593,05 € |
| (2) Restes à réaliser en recettes d'investissement | 2 211 634,00 € |
| (3) Restes à réaliser en dépenses d'investissement | 2 769 198,84 € |
| (4) = 2 - 3 Solde des restes à réaliser | -557 564,84 € |
| (5) Résultats d'investissement | 2 625 464,58 € |
| (6) = (4+5) Besoin ou excédent de financement | 2 067 899,74 € |
| <u>Proposition d'affectation</u> | |
| (7) = (6) Affectation au 1068 | 0,00 € |
| (8) = (1)-(6) Résultat de fonctionnement reporté (R002) | 8 842 593,05 € |
| (9) = (5) Résultat d'investissement reporté (R001) | 2 625 464,58 € |
| (10) = (7) +(8) +(9) Résultat global d'ouverture (FR au 01/01) | 11 468 057,63 € |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation

| | HOTEL D'ENTREPRISES |
|--|------------------------|
| (1) Résultat cumulé de Fonctionnement à affecter | 145 868,58 € |
| (2) Restes à réaliser en recettes d'investissement | 5 439,61 € |
| (3) Restes à réaliser en dépenses d'investissement | 26 010,85 € |
| (4) = 2 - 3 Solde des restes à réaliser | -20 571,24 € |
| (5) Résultats d'investissement | 526 286,32 € |
| (6) = (4+5) Besoin ou excédent de financement | 505 715,08 € |
| <u>Proposition d'affectation</u> | |
| (7) = (6) Affectation au 1068 | 0,00 € |
| (8) = (1)-(6) Résultat de fonctionnement reporté (R002) | 145 868,58 € |
| (9) = (5) Résultat d'investissement reporté (R001) | 526 286,32 € |
| (10) = (7) +(8) +(9) Résultat global d'ouverture (FR au 01/01) | 672 154,90 € |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone d'activités de Grand Champ : approbation

| | ZAC GRAND CHAMP |
|--|--------------------|
| (1) Résultat cumulé de Fonctionnement à affecter | 246 522,63 € |
| (2) Restes à réaliser en recettes d'investissement | 0,00 € |
| (3) Restes à réaliser en dépenses d'investissement | 14 000,00 € |
| (4) = 2 - 3 Solde des restes à réaliser | -14 000,00 € |
| (5) Résultats d'investissement | 203 426,70 € |
| (6) = (4+5) Besoin ou excédent de financement | 189 426,70 € |
| <u>Proposition d'affectation</u> | |
| (7) = (6) Affectation au 1068 | 0,00 € |
| (8) = (1)-(6) Résultat de fonctionnement reporté (R002) | 246 522,63 € |
| (9) = (5) Résultat d'investissement reporté (R001) | 203 426,70 € |
| (10) = (7) +(8) +(9) Résultat global d'ouverture (FR au 01/01) | 449 949,33 € |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe S.P.A.N.C. : approbation

| | SPANC |
|--|-----------------|
| (1) Résultat cumulé de Fonctionnement à affecter | 12 370,00 € |
| (2) Restes à réaliser en recettes d'investissement | 0,00 € |
| (3) Restes à réaliser en dépenses d'investissement | 0,00 € |
| (4) = 2 - 3 Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| (5) Résultats d'investissement | 0,00 € |
| (6) = (4+5) Besoin ou excédent de financement | 0,00 € |
| <u>Proposition d'affectation</u> | |
| (7) = (6) Affectation au 1068 | 0,00 € |
| (8) = (1)-(6) Résultat de fonctionnement reporté (R002) | 12 370,00 € |
| (9) = (5) Résultat d'investissement reporté (R001) | 0,00 € |
| (10) = (7) +(8) +(9) Résultat global d'ouverture (FR au 01/01) | 12 370,00 € |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement Collectif : approbation

| | BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF |
|--|--|
| (1) Résultat cumulé de Fonctionnement à affecter | 8 002 617,10 € |
| (2) Restes à réaliser en recettes d'investissement | 2 584 507,81 € |
| (3) Restes à réaliser en dépenses d'investissement | 3 443 458,70 € |
| (4) = 2 - 3 Solde des restes à réaliser | -858 950,89 € |
| (5) Résultats d'investissement | 2 277 424,21 € |
| (6) = (4+5) Besoin ou excédent de financement | 1 418 473,32 € |
| <u>Proposition d'affectation</u> | |
| (7) = (6) Affectation au 1068 | 0,00 € |
| (8) = (1)-(6) Résultat de fonctionnement reporté (R002) | 8 002 617,10 € |
| (9) = (5) Résultat d'investissement reporté (R001) | 2 277 424,21 € |
| (10) = (7) +(8) +(9) Résultat global d'ouverture (FR au 01/01) | 10 280 041,31 € |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Zone des Effaneaux : approbation

| | ZAC DES EFFANEAUX |
|--|----------------------|
| (1) Résultat cumulé de Fonctionnement à affecter | 6 392 461,34 € |
| (2) Restes à réaliser en recettes d'investissement | 0,00 € |
| (3) Restes à réaliser en dépenses d'investissement | 0,00 € |
| (4) = 2 - 3 Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| (5) Résultats d'investissement | -921 122,76 € |
| (6) = (4+5) Besoin ou excédent de financement | -921 122,76 € |
| <u>Proposition d'affectation</u> | |
| (7) = (6) Affectation au 1068 | 921 122,76 € |
| (8) = (1)-(6) Résultat de fonctionnement reporté (R002) | 5 471 338,58 € |
| (9) = (5) Résultat d'investissement reporté (R001) | -921 122,76 € |
| (10) = (7) +(8) +(9) Résultat global d'ouverture (FR au 01/01) | 5 471 338,58 € |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Centre de santé : approbation

| | CENTRE DE SANTE |
|--|--------------------|
| (1) Résultat cumulé de Fonctionnement à affecter | 36 949,83 € |
| (2) Restes à réaliser en recettes d'investissement | 0,00 € |
| (3) Restes à réaliser en dépenses d'investissement | 0,00 € |
| (4) = 2 - 3 Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| (5) Résultats d'investissement | 0,00 € |
| (6) = (4+5) Besoin ou excédent de financement | 0,00 € |

Proposition d'affectation

| | |
|--|-------------|
| (7) = (6) Affectation au 1068 | 0,00 € |
| (8) = (1)-(6) Résultat de fonctionnement reporté (R002) | 36 949,83 € |
| (9) = (5) Résultat d'investissement reporté (R001) | 0,00 € |
| (10) = (7) +(8) +(9) Résultat global d'ouverture (FR au 01/01) | 36 949,83 € |

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Décisions Budgétaires Modificatives n°1

M. GAUTIER présente les décisions budgétaires modificatives.

Budget général : approbation

Budget principal

| CHAPITRES | ARTICLES | LIBELLES | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|----------|--|-------------|-------------|
| 024 | 024 | Produits de cession d'immobilisations | | -2 760,00 |
| 10 | 10226 | FCTVA | | -402 296,05 |
| 13 | 1313 | Subventions d'investissement Départements | | -9 705,00 |
| 13 | 13141 | Subventions d'investissement communes membres du GFP | | 65 043,93 |
| 13 | 1323 | Subvention non transférables Départements | | 370 260,90 |
| 13 | 1331 | D.E.T.R transférable | | -200 000,00 |
| 13 | 1337 | Dotation de soutien à l'investissement local | | -300 000,00 |
| 13 | 1341 | D.E.T.R non transférable | | 60 000,00 |
| 16 | 165 | Dépôts et cautionnement | | -2 330,00 |
| 204 | 204113 | Etat - projets d'infrastructures d'intérêts national | | 30 250,25 |
| 23 | 238 | Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations | | 38 869,40 |
| 27 | 27638 | Autres immobilisations financières sur autres établissements publics | | -350 000,00 |
| 16 | 1641 | Emprunts | | 702 666,57 |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 0,00 | 0,00 |

Budget annexe Hôtels d'entreprises : approbation

Budget Hôtel des Entreprises

| CHAPITRES | ARTICLES | LIBELLES | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|----------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| 002 | 002 | Excédent de fonctionnement reportés | 0,00 | 10 633,97 |
| 011 | 6156 | Maintenance | 10 633,97 | 0,00 |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 10 633,97 | 10 633,97 |

Budget M49 EAU ET ASSINISSEMENT

| CHAPITRES | ARTICLES | LIBELLES | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|----------|---|-------------------|-------------------|
| 13 | 13111 | Subventions d'investissement agence de l'eau | | -94 544,00 |
| 13 | 1312 | Subventions d'investissements Régions | | -16 832,89 |
| 13 | 1313 | Subvention d'investissements Départements | | -95 159,96 |
| 13 | 1314 | D.E.T.R transférable | | 10 468,57 |
| 16 | 1681 | Autres emprunts | | 291 126,00 |
| 27 | 2762 | Créances sur transfert de droits à déduction de TVA | | 412 465,60 |
| 45 | 45821 | Opération pour compte de tiers | | -452 331,00 |
| 45 | 45822 | Opération pour compte de tiers | | -140 000,00 |
| 45 | 45811 | Opération pour compte de tiers | 148 045,00 | |
| 45 | 45821 | Opération pour compte de tiers | | 148 045,00 |
| 16 | 1641 | Emprunts | | 84 807,68 |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 148 045,00 | 148 045,00 |

Budget annexe Zone des Effaneaux : approbation

Budget ZAC des Effaneaux

| CHAPITRES | ARTICLES | LIBELLES | DEPENSES | RECETTES |
|--|----------|--|--------------------|--------------------|
| 002 | 002 | Excédent de fonctionnement reportés | 0,00 | -921 122,27 |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | -921 122,27 | |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | -921 122,27 | -921 122,27 |

| CHAPITRES | ARTICLES | LIBELLES | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------------------|----------|--|-------------|---------------|
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | | -921 122,27 |
| 10 | 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | | 921 122,76 |
| 10 | 10226 | Taxe d'aménagement - annulation RAR | | -1 000 000,00 |
| 10 | 10226 | Taxe d'aménagement | | 427 575,19 |
| 16 | 1641 | Emprunts et dette assimilées | | 572 424,32 |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 0,00 | 0,00 |

Acquisition du site VALFRANCE à Lizy-sur-Ourcq et Ocquerre, modification des conditions suspensives et signature de l'acte

M. GAUTIER rappelle que le 4 février 2022, le Conseil a autorisé le Président à signer toutes pièces avec la SCI du Vieux Moulin (Groupe VALFRANCE) pour l'acquisition en l'état des cinq parcelles citées ci-dessous pour un total d'environ 11186 m² au prix de 1 200 000 € (non soumis à la TVA) hors frais de notaire. Les frais de notaire en sus seraient à la charge de l'acheteur.

Cet ensemble immobilier, situé avenue de la Gare et route de Vieux Moulin, est constitué des parcelles suivantes :

- la parcelle AK 123 classée en UX au PLU de la commune de Lizy-sur-Ourcq,
- les parcelles F37, F38, F39 et F210 classées en UXa au PLU d'Ocquerre.

La parcelle AK 123 constitue l'actuelle implantation du magasin sous enseigne GAMM VERT loué par NATI VERT S.A.S.

M. GAUTIER donne la parole à G.WAYMEL qui précise que neuf conditions suspensives avaient été fixées par le Conseil communautaire. Depuis, la SCI du Vieux Moulin a fourni de nombreux diagnostics concernant les bâtiments concernés.

Il est alors proposé au Conseil de renoncer aux conditions suspensives afin de permettre la signature de l'acte de vente et d'y intégrer des mentions.

MM. EELBODE, DENEUFBOURG, GAUTIER, ROUSSEAU, DUROUCHOUX, Mlle DUCHESNE et M. BENOIST représenté par M. ROUSSEAU n'ayant pas pris part au vote, Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

SPORT – SANTE – AFFAIRES SOCIALE - ENFANCE

Convention d'adhésion de la Communauté de communes au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2022 avec le Département de Seine-et-Marne : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette adhésion

M. EELBODE donne la parole à S. LASCOURREGES.

S. LASCOURREGES présente le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyers et dettes de loyers) ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie.

La gestion comptable et financière est assurée par l'association Initiative 77.

S. LASCOURREGES informe le Conseil que la contribution est fixée à 0,30 euro par habitant depuis 2013 et le montant pour la Communauté de communes s'élève à 5 342 euros pour cette année 2022.

Il est proposé au Conseil de valider l'adhésion au FSL pour l'année 2022.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Piscine : adoption de la nouvelle grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} septembre 2022

M. MIMMAS évoque le fait qu'au cours de sa séance du 6 juillet 2019, le Conseil avait actualisé la grille tarifaire de la piscine.

Il est proposé d'actualiser à nouveau cette grille, en vue d'une application à partir du 1er septembre 2022.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. ROUSSEAU appelle à la vigilance sur l'évolution des charges afférentes aux activités proposées comme la piscine. En effet, au vu de la situation économique internationale les coûts énergétiques ont une tendance à la hausse ce qui pèse sur le budget de fonctionnement de l'intercommunalité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES ET DURABLES – NUMÉRIQUE - MUTUALISATION

Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Rivière Théroouanne et de ses Affluents

M. ROUSSEAU donne la parole à S. LASCOURREGES.

S. LASCOURREGES rappelle que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a émis un avis favorable à la modification de statut du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Rivière Théroouanne et de ses Affluents (SMAERTA), approuvée par délibération de son Comité syndical le 29 septembre 2021.

La procédure de modification statutaire n'ayant pas pu être menée jusqu'à son terme, le Conseil syndical a de nouveau délibéré le 14 avril 2022 et a adopté ses nouveaux statuts, dans les mêmes termes que les précédents.

Il est alors demandé au Conseil communautaire d'approuver le projet de nouveaux statuts du syndicat.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Lancement de l'évaluation du SCoT Marne-Ourcq

M. ROUSSEAU rappelle que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Marne-Ourcq et donne la parole à G. WAYMEL concernant le lancement de l'évaluation de ce SCoT.

G. WAYMEL souligne que depuis la dissolution du Syndicat Mixte Marne-Ourcq en 2019, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est en charge de la compétence SCoT et donc du SCoT Marne-Ourcq.

Elle est donc chargée de procéder à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales.

Par conséquent, G. WAYMEL informe le Conseil que le lancement par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq de l'évaluation du SCoT Marne-Ourcq se fera sur la période 2017-2023.

M. ROUSSEAU poursuit en rappelant que la Région Ile-de-France est en cours de révision de son Schéma Directeur (SDRIF) qui deviendra d'ailleurs un SDRIF environnemental (SDRIF-e).

Il informe l'assemblée que de nouvelles contraintes environnementales concernant la consommation d'espace vont peser sur le territoire et mèneront à une baisse considérable des surfaces urbanisées en Île-de-France.

M. ROUSSEAU termine en déclarant qu'il faudra sûrement, par la suite, mettre en conformité notre SCoT et l'ensemble des PLU communaux.

M. CARRE s'interroge sur la pertinence du SCoT et son poids juridique puisqu'un projet de la commune d'Armentières-en-Brie a déjà été contraint alors que le SCoT permettait le projet en question.

M. EELBODE précise que la Région a été sollicitée pour l'ajout d'une pastille à développement économique dans le cadre du SDRIF aux Effeneaux.

Point sur le déploiement de la fibre et la cabine de télé-médecine (pas à l'ordre du jour)

M. GILLE présente l'avancement des travaux de déploiement et de la commercialisation de la fibre auprès des habitants du territoire.

Il rappelle que les programmations 2020 et 2021 sont retardées sur l'ensemble du Département et que des

réunions de suivi des travaux sont organisées tous les 15 jours avec XpFibre et le Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

Le déploiement de la fibre sur les zones de notre territoire qui étaient prévues pour 2020 se terminera en fin d'année 2022. Cependant, la programmation 2021 est toujours en phase d'études d'exécution.

M. DENEUFBOURG s'inquiète concernant les lignes classiques qui seraient bientôt arrêtées par Orange et demande si des solutions alternatives, en attendant le déploiement de la fibre, existent.

M. GILLE prend note de cette interrogation et demandera plus d'informations sur ce point lors de la prochaine réunion avec XpFibre et Seine-et-Marne Numérique.

M. GILLE poursuit en remerciant P. BELECE et E. POPO pour avoir assuré le suivi du raccordement de la cabine de télé-médecine et informe l'assemblée qu'elle est désormais opérationnelle.

COMMUNICATION – CULTURE – TOURISME – TRANSPORT

Mme BEAUVAIS présente les travaux de la commission COMMUNICATION – CULTURE – TOURISME – TRANSPORT.

Mme BEAUVAIS termine cette présentation en soulignant que la communication de notre programmation par l'Office de Tourisme Meaux Marne Ourcq permet un rayonnement de notre politique culturelle et a permis à M. le Sous-Préfet de Seine-et-Marne de découvrir le spectacle *Hernani, Brigand de la pensée*.

Enfin, Mme BEAUVAIS ajoute que le Forum des associations, qui aura lieu le dimanche 4 septembre 2022, va se délocaliser et prendra place sur les différentes structures de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : stade Ostermeyer, piscine, Maison des Enfants et sur les extérieurs.

Convention de partenariat relative à l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à Armentières-en-Brie avec l'Association des Loisirs en Famille : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme BEAUVAIS indique que la Communauté de communes va s'associer à l'association ALF pour mettre en place un cinéma en plein air, le samedi 27 août 2022, dans le cadre de leur journée familiale qui aura lieu dans le parc des associations d'Armentières-en-Brie. Elle précise que la Commission a émis un avis favorable à ce projet.

Des activités extérieures seront également prévues par l'association et le budget de cet événement est d'environ 2 000 €.

Il est alors demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de mise à disposition d'un agent de Meaux Marne Ourcq Tourisme pour la gestion de la régie Taxe de séjour du Pays de l'Ourcq

Mme BEAUVAIS informe le Conseil qu'afin de permettre au personnel de la MMOT d'assurer les fonctions de régisseur de cette régie de recettes pour la perception de la Taxe de séjour du Pays de l'Ourcq, il convient de signer une convention de mise à disposition de personnel.

Cette convention porte sur la mise à disposition d'un agent pour une durée de 3 ans renouvelable, dans la limite de dix ans. La rémunération de l'agent est à la charge de la MMOT et la Communauté de communes s'engage à rembourser l'indemnité de régisseur d'un montant de 140,00 € annuel.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de Meaux Marne Ourcq Tourisme pour la gestion de la régie de recettes taxe de séjour du Pays de l'Ourcq.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Conditions d'application et tarifs de la taxe de séjour en Pays de l'Ourcq pour 2023

Mme BEAUVAIS rappelle que, comme chaque année, les élus du Conseil communautaire sont appelés à se prononcer sur les conditions d'application et les tarifs de la taxe de séjour applicables sur le territoire de la Communauté de communes pour l'année à venir.

Mme BEAUVAIS, après les avoir présentés, propose au Conseil de les approuver.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Transport par car avec chauffeur des jeunes usagers de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq – Autorisation donnée au Président de signer le marché

M. CHESNÉ donne la parole à B. SCHLEXER.

Le marché de transport par autocar du jeune public dans le cadre des interventions communautaires arrivant à son terme le 31 août 2022, il s'est avéré nécessaire de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement du contrat.

B. SCHLEXER poursuit en indiquant que sur la base des éléments de procédure déjà communiqués la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 9 juin 2022 a décidé d'attribuer le marché à la société VIABUS pour un montant maximum annuel de 90 000 € HT.

- Montant maximum HT : 90 000,00 €.

Le Conseil est invité à autoriser le Président à signer ce marché.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention partenariale entre Ile-de-France mobilités et la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq – Autorisation donnée au Président de signer la convention

M. CHESNÉ rappelle qu'en 2017, IDFM (anciennement STIF) a mis en place une convention partenariale entre, d'une part, le STIF, la société Transports Marne et Morin et le Pays de l'Ourcq pour la gestion des réseaux de transport collectif.

Arrivée à son terme le 31 décembre 2020, celle-ci a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2023 dans l'attente de l'attribution du lot n°11 de la Délégation de Services Publics (DSP) à un transporteur.

Le contrat de DSP a été attribué à la société Transdev par le Conseil d'Île-de-France Mobilités lors de sa séance du 9 décembre 2021, il est désormais possible de formaliser la poursuite de ce partenariat par une nouvelle convention.

Le Conseil est invité à autoriser le Président à signer la convention par laquelle sont définis le rôle de chacun dans l'organisation et le financement du réseau.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. CHESNÉ termine en informant le Conseil qu'Île-de-France mobilités a confirmé l'arrivée de nouvelles rames sur la ligne P.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la réforme des actes

B. SCHLEXER présente les aspects intéressant le Conseil communautaire de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes à l'assemblée et les changements afférents à la publicité et la rédaction de ces actes.

M. ROUSSEAU propose que les services de la Communauté de communes transmettent aux secrétaires de mairie une synthèse des éléments de la réforme.

Inauguration de la bibliothèque d'Armentières-en-Brie

M. CARRE informe l'assemblée de l'inauguration de la bibliothèque d'Armentières-en-Brie le 1^{er} juillet 2022.

Spectacle du 25 juin à Cocherel

M. EELBODE informe l'assemblée qu'un spectacle aura lieu le 25 juin à Cocherel : *Les quatre saisons avec un peu de Vivaldi*.

Mise en place d'un service de covoiturage intercommunal

M. CARRE évoque l'insuffisance de l'offre de transport qui dessert la commune d'Armentières-en-Brie ainsi que d'autres communes du territoire et soulève le fait que la mise en place d'un service de covoiturage intercommunal pourrait être une solution alternative en attendant la mise en place d'un transport à la demande (TAD). J. GONZALEZ ajoute que la remarque a été remontée auprès d'IDFM.

Ramassage des déchets – COVALTRI

M. CARRE fait part de sa mauvaise expérience avec COVALTRI et indique que de nombreux bacs n'ont pas été ramassés.

M. PICAUD informe le Conseil qu'un courrier a été rédigé ce jour à l'attention de COVALTRI et M. EELBODE propose de faire le point avec le Président de COVALTRI à propos du service de ramassage des déchets.

M. MIMMAS précise qu'il y a plusieurs commissions à COVALTRI et qu'il serait intéressant de faire part des informations qui y sont diffusées de manière centralisée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 22h34.

La secrétaire,
Bernadette BEAUVAIS



Le Président,
Pierre EELBODE



ANNEXE – ACTES SIGNÉS DEPUIS LE 8 AVRIL 2022 DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

| N° | Objet | Fournisseur | Montant en € HT | Date de signature |
|--------------------|--|--|-----------------|-------------------|
| 2022-0423 | Activités nautiques - stage vac'en sports | SMEAG JABLINES-ANNET BPAL JABLINES/ANN | 1 725,00 € | 13/04/2022 |
| 2022-439 | Acquisition de peinture pour l'entretien des batiments communaux | ZOLPAN NORD FRANCE | 275,67 € | 14/04/2022 |
| 2022-440 | Acquisition de peinture pour l'entretien des batiments communaux | ZOLPAN NORD FRANCE | 730,60 € | 14/04/2022 |
| 2022_0002 | Réalisation des essais de garanties de la station d'épuration de Jaignes et de Tancrou | SGS FRANCE | 2 700,00 € | 15/04/2022 |
| 2022-0238 | Nettoyage des vitres des bâtiments intercommunaux | LA PENCHARDAISE | 2 872,42 € | 18/04/2022 |
| 2022-0447 | Travaux de maçonnerie à la Pyramide | RODRIGUES LEMOS & FILS | 4 158,00 € | 19/04/2022 |
| 2022-0448 | Matériel électrique pour manifestations - salons - forums | UGAP | 153,30 € | 19/04/2022 |
| 2022-0449 | Maintenance préventive du poste de transformation électrique de la Pyramide | ELEC 77 | 4 116,00 € | 19/04/2022 |
| 2022-0450 | Réparation du Citymaster 1600 | LA MOTOCULTURE DE L'OISE | 276,43 € | 20/04/2022 |
| 2022_0005 | Mission d'audit et de conseil pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Communauté de communes et du CIAS du Pays de l'Ourcq | AFC CONSULTANTS | 9 450,00 € | 20/04/2022 |
| 2022_0008 | MOE pour les travaux de régénération du forage BOUCHI à Lizy sur Ourcq (AEP) | SAFEGE SAS | 8 900,00 € | 21/04/2022 |
| 2022_0008 | Mission de maîtrise d'oeuvre pour la régénération du forage BOUCHI à Lizy-sur-Ourcq | SAFEGE SAS | 8 900,00 € | 21/04/2022 |
| 2022-0474 | Achat d'un forfait européen de 16 unités de publication | BOAMP | 1 350,00 € | 22/04/2022 |
| 2022-0479 | Achat de consommables - Citymaster 1600 | LA MOTOCULTURE DE L'OISE | 74,31 € | 26/04/2022 |
| 2022-0482 | Produits d'entretien spécifiques pour la piscine | UNIVAR SOLUTIONS SAS | 516,84 € | 28/04/2022 |
| 2022-0480 | Commande de lettres suivis | AB POST | 312,20 € | 29/04/2022 |
| 2022-0478 | Réalisation d'une inspection caméra des réseaux d'assainissement collectif eaux usées sur la commune de Congis-sur-Thérouanne et Etrépilly | ASUR | 11 500,00 € | 29/04/2022 |
| 2022-0483 | Appareil photo et objectifs | DIGIT PHOTO | 1 355,36 € | 02/05/2022 |
| 2022-0484 | Entretien porte outils citymaster 1600 | LA MOTOCULTURE DE L'OISE | 280,98 € | 02/05/2022 |
| 2021-06-01-02-MS01 | Reconstruction de la station d'épuration de Marcilly - Études | TEST INGENIERIE SARL | 15 775,00 € | 11/05/2022 |
| 2019_08_01_MS 14 | Travaux d'assainissement - Cocherel Route Merranne et Cocherel Bourg | CISE TP NORD OUEST | 9 446,10 € | 11/05/2022 |
| 2022-0515 | Entretien véhicule peugeot boxer | GARAGE COULON | 1 186,80 € | 12/05/2022 |
| 2022-0516 | Achat de petits équipements pour le nettoyage des bâtiments | BARTHOLUS | 44,68 € | 12/05/2022 |
| 2022-0517 | Entretien du matériel de débroussaillage des espaces verts | MATAGRIF SA | 91,45 € | 12/05/2022 |
| 2022-0518 | Remplacement de la robinetterie de l'office de la Maison des Enfants | CEDEO | 562,00 € | 12/05/2022 |

| N° | Objet | Fournisseur | Montant en € HT | Date de signature |
|--------------------|---|---|--------------------|----------------------|
| 2022-0514 | Achat d'une batterie de démarrage pour le matériel espaces verts | JARDINS LOISIRS 77 | 112,14 € | 12/05/2022 |
| 2022-0531 | Restauration spectacle "Hernani, brigand de la pensée" | EYWA TRAITEUR | 195,00 € | 13/05/2022 |
| 2022-0528 | Hébergement d'un régisseur | LYCEE GUE A TRESMES | 15,16 € | 13/05/2022 |
| 2022-0529 | Activité accrobranche semaines sportives du 20 juillet au 24 aout 2022 | SARL GRIMPOBLANCHARD S | 676,13 € | 13/05/2022 |
| 2022-0530 | Achat matériel pédagogique / secourisme | LPC LA PISCINE COLLECTIVE | 957,67 € | 13/05/2022 |
| 2021-06-01-01-MS01 | Construction de la station d'épuration de Marcilly - MOE | SETEC HYDRATEC PARIS SUD | 89 900,00 € | 16/05/2022 |
| 2022-0535 | Découverte équitation pour 30 enfants le 13/07/2022 | CENTRE EQUESTRE DE DHUISY | 383,89 € | 16/05/2022 |
| 2022-0536 | Découverte équitation et toilettage des poneys lors du stage "vac'ensports" | CENTRE EQUESTRE DE DHUISY | 255,92 € | 16/05/2022 |
| 2022_0001 | Éclairage et sonorisation des manifestations culturelles et événementielles de la Communauté de communes et prestations associées | MDS | 40 000,00 € | 16/05/2022 |
| 2021-06-01-01-MS02 | Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Marcilly - Rue du Pont, Rue du Moulin, Rue des Epinettes | SETEC HYDRATEC PARIS SUD | 35 050,00 € | 16/05/2022 |
| 2022-0550 | Diagnostic amiante et HAP de la rue du Moulin - ETREPILLY | BATISCOPIE DOMOBAT EXPERTISES | 926,00 € | 18/05/2022 |
| 2022-0551 | Matériel d'entretien des locaux de la Maison de Santé à Crouy-sur-Ourcq | SAS P.N.C.I | 286,31 € | 18/05/2022 |
| 2022-0566 | Location structure aquatique sur bassin | France GONFLABLE | 923,00 € | 19/05/2022 |
| 2022-0555 | Pièces détachées pour le matériel de nettoyage de la Pyramide | UGAP | 53,20 € | 19/05/2022 |
| 2022-0557 | Modification de l'alimentation en eau - Pyramide | ALIZE FROID CLIMATISATION ENVIRONNEMENT | 285,05 € | 19/05/2022 |
| 2022-0565 | Installation de points d'accès wifi dans les salles de réunion de la Pyramide | ETIT - GROUPE VOIP TELECOM | 3 960,00 € | 19/05/2022 |
| 2022-0569 | Fournitures pour la mise en accessibilité du pôle des services | HANDINORME | 295,10 € | 20/05/2022 |
| 2022-0568 | Remplacement de 4 grilles d'arbres | AREA SA | 1 764,00 € | 20/05/2022 |
| 2022-0567 | Réalisation 8000 dépliants 2 volets espace famille ccpo/cias | Imprimerie le réveil de la marn | 486,00 € | 23/05/2022 |
| 2022-0571 | Annonce - autorisation d'occupation du domaine public. Panneaux photovoltaïques | LE PARISIEN | 550,00 € | 23/05/2022 |
| 2022-0570 | Convention d'honoraires | RICHER & AVOCATS ASSOCIÉS | 500,00 € | 24/05/2022 |
| 2022-0584 | Division de parcelles pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Marcilly | CABINET GREUZAT | 3 747,75 € | 25/05/2022 |
| 2022-0587 | Maintenance du système d'arrosage du stade Micheline Ostermeyer | IDVERDE | 593,54 € | 25/05/2022 |
| 2022-0585 | Reprise de la canalisation des eaux usées traitées de la lagune de Trocy-en-Multien | SARL NODIN | 21 000,00 € | 25/05/2022 |
| 2022-0583 | Equipement de sacs de frappe dans la salle d'arts martiaux | NOUANSPOUR | 9 380,00 € | 25/05/2022 |
| 2022-0586 | Remplacement des lampes et divers matériels électriques | VILLIERS BRUNO | 1 810,00 € | 25/05/2022 |
| 2022-0580 | Accompagnement à la régularisation d'écriture comptable | STRATORIAL FINANCES | 5 005,50 € | 27/05/2022 |

| N° | Objet | Fournisseur | Montant en € HT | Date de signature |
|-----------|--|---|--------------------|----------------------|
| 2022-0613 | Remplacement des circulateurs de bouchage ECS de la piscine | VEOLIA EAU - CGE - IDF - SCA | 1 347,26 € | 02/06/2022 |
| 2022-0614 | Entretien de la voirie communautaire | WURTH FRANCE S.A | 398,00 € | 02/06/2022 |
| 2022-0615 | Guidage des cheminements extérieurs des bâtiments du pôle des services pour PMR | WIAME AXE | 5 210,00 € | 02/06/2022 |
| 2022-0628 | Achats raquettes de ping-pong | DECATHLON PRO | 22,50 € | 08/06/2022 |
| 2022-0639 | Repas du Personnel | CHATEAU MARYSIEN LE SARL SO GE MA | 2 600,00 € | 09/06/2022 |
| 2022-0630 | Restauration spectacle "Les quatre saisons avec un peu de Vivaldi" | EYWA TRAITEUR | 105,00 € | 09/06/2022 |
| 2022-0631 | Hébergement artiste et régisseur spectacle "Les quatre saisons avec un peu de Vivaldi" | THURET MARIE CLAIRE | 168,82 € | 09/06/2022 |
| 2022-0638 | Renouvellement annuel application Panneau Pocket | CWA ENTERPRISE | 3 305,83 € | 09/06/2022 |
| 2022-0643 | Mise aux normes PMR - Pôle de services - Plomberie | HUMBERT | 2 033,17 € | 09/06/2022 |
| 2022-0642 | Kit toners imprimante | TINCKO | 297,00 € | 09/06/2022 |
| 2022-0641 | Fournitures pour l'entretien des jeux extérieurs de la Maison des Enfants | LA CHARENTAISE DU BOIS | 1 931,90 € | 09/06/2022 |
| 2022-0640 | Mise en place du tri sélectif dans les locaux Piscine | GLASDON | 1 120,00 € | 09/06/2022 |

| Objet | Bénéficiaire | Montant en € HT (le cas) | Date de signature |
|---|---|-----------------------------|----------------------|
| Bail précaire entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et la SARL MYTHIQS – Lot n°3 de l'ensemble immobilier, sis 25 avenue de la gare à Ocquerre | SARL MYTHIQS | 7 560,00 € | 16/05/2022 |
| Avenant 1 au bail précaire entre la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et la société COLLECTE VALORISATION ENERGIE DECHET – COVED pour une durée de 9 mois et 19 jours | Société COLLECTE VALORISATION ENERGIE DECHET – COVED | | 17/05/2022 |